

PROCÈS-VERBAL

de l'assemblée générale ordinaire du 11 octobre 2019

Après convocation dans les conditions prévues par les statuts, les membres de l'Association des SESSAD d'OCCITANIE/Pyrénées-Méditerranée se sont réunis en assemblée générale le 11 octobre 2019 à 14 heures à Carcassonne à la Maison des Collectivités.

Étaient présents ou représentés 17 SESSAD adhérents de l'Association sur un total de 37, pour un total de 12 participants.

Il a été établie une feuille de présence annexée au présent document.

L'assemblée est présidée par Fabien ROGER, en qualité de Président.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Marie Claire BERGUES, secrétaire de l'Association.

Le Président constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, que l'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle les points à l'ordre du jour :

- Présentation des rapports moral, d'activité et financier 2018
- Approbation des comptes
- Election des membres du Conseil d'Administration
- Perspectives 2019

Lecture est faite des différents rapports puis le débat s'ouvre entre les participants. Un échange de vues intervient.

Le Président constatant que plus personne ne souhaite prendre la parole, il est procédé au vote des différentes résolutions de l'assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport moral et du rapport d'activité, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2018, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Il est donné quitus de leur gestion aux membres du Bureau/Conseil d'administration pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

Comme posé dans les statuts, le Conseil d'Administration est composé de 7 à 18 membres choisis exclusivement parmi les adhérents de l'Association. Les administrateurs sont élus pour une durée de 3 ans.

Après rappel par le Président

- ✓ Que le Conseil d'Administration est composé de 11 membres
- ✓ Que suite à la vacance de poste, le Conseil d'Administration a désigné :
 - Fabien ROGER en remplacement de Jean-Luc ESCALE, Présidentdésignation confirmée par l'Assemblée Générale.
- ✓ Que les membres suivants du Conseil d'administration sont démissionnaires :
 - Christine BASCOU
 - Marie Claire BERGUES
 - Hervé CARLIER
 - Bruno DAGRON
 - Fabien DELMAS
 - Dominique RIU
 - Fabien ROGER

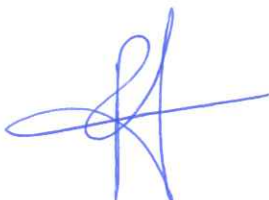
Après qu'il ait été procédé au vote, sont déclarés régulièrement élus :

- Christine BASCOU, chef de service du SESSAD APAJH 11 (Aude)
- Marie Claire BERGUES, directrice qualité du CROP Paul BOUVIER (Gard)
- Hervé CARLIER, directeur-adjoint du SESSAD Le Petit Passage (Gard)
- Fabien DELMAS, directeur du SESSAD l'Ensoleillade (Hérault)
- Jean-Claude GRIMALTOS, chef de service du SESSAD Les Hamelines (Gard)
- Olivia LEVRIER, directrice à l'ASEI-SESSAD Jean LAGARDE (Haute-Garonne)
- Julien PERRIN, responsable d'unité du SESSAD Le Loirat (Tarn)
- Fabienne PUECH, chef de service du SESSAD Sol'N (Hérault)
- Fabien ROGER, directeur du SESSAD de l'Agathois (Hérault)
- Emanuel TOSI, directeur du SESSAD de Pennautier (Aude)

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures 30.

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et la secrétaire.

Le président
Fabien ROGER



La secrétaire
Marie Claire BERGUES

